

Conseil communal du jeudi 25 avril 2013.
Séance publique - Point 17– Acquisition d'une tondeuse à siège.
Intervention Cloes J. - Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver l'acquisition d'une tondeuse à siège pour un montant estimé à 18.800 €

Pour prendre en toute connaissance de cause sa décision d'approbation ou de rejet, chaque Conseiller communal doit évidemment trouver dans le dossier mis à disposition par le Collège, les éléments de motivation nécessaires.

Les éléments de motivation fournis par le Collège sont les suivants :

Attendu que les espaces verts à tondre sur la Commune sont de plus en plus conséquents et qu'il y a lieu dès lors d'acquérir une tondeuse autoportée à siège plus puissante et avec un bac récolteur plus important et ce afin de gagner du temps ;

Aucune indication n'est fournie concernant l'augmentation des espaces à tondre qui rendrait la tondeuse existante insuffisante.

En ce qui concerne la tondeuse à acquérir, aucun élément n'est donné par le Collège pour motiver la capacité de la machine.

Il n'y a pas besoin d'être un grand technicien pour savoir que les éléments de base nécessaires sont, au moins :

- La surface totale à tondre et la fréquence.
- Le nombre de parcelles concernées, leur superficie moyenne, leur pente, leur disposition.
- Le temps sur lequel le travail doit être fait

Ces données permettraient aussi de juger de l'adéquation du cahier des charges qu'il nous est demandé d'approuver.

En leur absence, impossible de juger, la machine correspondante pourrait être trop grosse ou trop petite.

En ce qui concerne le cahier des charges, nous avons plusieurs remarques dont les plus importantes sont les suivantes :

1. Le cahier des charges doit permettre à la concurrence de jouer pleinement, sans être biaisée.
Or, les spécifications du cahier des charges qui est proposé à notre approbation sont le recopié intégral des caractéristiques techniques de la machine ISEKI SXG 326. Je les joins à mon intervention.
Avec un tel cahier des charges, c'est se moquer du monde que de faire un appel à la concurrence.
2. Le cahier des charges spécifie que la largeur minimale de la machine doit être de 1285 mm. Cette spécification est incompréhensible.

On pourrait comprendre une largeur maximale afin, par exemple de pouvoir charger la machine sur une remorque existante.

3. Le cahier des charges ne spécifie rien au sujet des critères d'attribution du marché. Or il est évident que le choix pourrait se porter sur une machine plus chère mais dont, par exemple, la consommation serait moins élevée, le carburant serait plus écologique, les frais d'entretien périodiques seraient moins élevés, le confort et la sécurité du conducteur seraient meilleurs.

Ci-après : documentation ISEKI SXG 326

ISEKI SXG 323/326



hautes performances grâce à la technologie professionnelle d'ISEKI

SXG 323/326

Leader incontesté sur le marché des tondeuses autoportées professionnelles, ISEKI s'est forgé une solide réputation dans le domaine des tondeuses à éjection arrière centralisée et bac de ramassage.

ISEKI fait évoluer le célèbre modèle SXG19 couronné par un « Piston d'or » décerné par le magazine Moteurs Loisirs et Paysages dans la catégorie des tondeuses professionnelles.

Sous l'appellation SXG323, cette tondeuse reprend le moteur E3112 de la SXG22.

Disponible en plateau de coupe largeur 1,22 m, elle peut recevoir un bac bennage au sol ou en hauteur.

Le collecteur d'herbe bennage en hauteur gagne 50 litres de contenance et est équipé d'un système de démontage rapide.

Des caractéristiques à la hauteur des exigences :

SXG 323

MOTEUR

Type : Diesel, 3 cylindres
Cylindrée : 1123 cm³
Puissance : 21,9 CV
Couple moteur : 52,1 Nm à 2600 tr/min
Capacité réservoir : 21 litres

TRANSMISSION

Vitesse AV / AR : 14,5 km/h - 10 km/h

COUPE

Largeur de coupe : 122 cm
Hauteur de coupe : 25 à 90 mm
Nombre de positions : 7 sur roues de jauge du plateau

RAMASSAGE

Capacité du bac : 550 au sol et 600 en hauteur litres
Bennage au sol : 0,89 m
Bennage en hauteur : 1,94 à 1,97 m

DIVERS

Dim. L x l x h avec bac : 3,215 x 1,285 x 1,30 m
Empattement : 1,37 m
Voie avant : , m
Voie arrière : , m
Pneus avant : 16 x 6,50 - 8
Pneus arrière : 23 x 10,50 - 12
Poids sans bac : 515 kg
Poids avec bac au sol + plateau : 685 (coupe 1,22)
Poids avec bac en hauteur + plateau : NC
Garde au sol avec plateau : 11 cm

SXG 326

MOTEUR

Type : Diesel, 3 cylindres
Cylindrée : 1123 cm³
Puissance : 23,4 CV
Couple moteur : 56,8 Nm à 2600 tr/min
Capacité réservoir : 21 litres

TRANSMISSION

Vitesse AV / AR : 16,5 km/h - 11 km/h

COUPE

Largeur de coupe : 122
Hauteur de coupe : 25 à 90 mm
Nombre de positions : 7 sur roues de jauge du plateau

RAMASSAGE

Capacité du bac : 550 au sol et 600 en hauteur litres
Bennage au sol : 0,89 m
Bennage en hauteur : 1,94 à 1,97 m

DIVERS

Dim. L x l x h avec bac : 3,215 x 1,285 x 1,665 m
Empattement : 1,45 m
Voie avant : 0,88 m
Voie arrière : 0,865 m
Pneus avant : 18 x 8,5 - 8
Pneus arrière : 26 x 10,5 - 12
Poids sans bac : 530 kg
Poids avec bac au sol + plateau : 700/705 kg (coupe 1,22/1,37 m)
Poids avec bac en hauteur + plateau : 820 kg (coupe 1,37)
Garde au sol avec plateau : 14 cm

Options :

- . Tondeuse mulching de 1,37 m (Seulement pour le SXG326)
- . Système de ramassage à vidange au sol ou en hauteur
- . Déflecteur
- . Cabine
- . Relevage frontal
- . Balayeuse frontale